



une belle vie immobilière

# MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION OU DE CONSULTATION DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

Paris, le 9 mai 2018

Les actionnaires de la société Nexity sont informés qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Mixte (assemblée extraordinaire et ordinaire), le jeudi 31 mai 2018 à 10 heures au Pavillon Gabriel, 5 avenue Gabriel 75008 Paris.

L'avis préalable de réunion comportant l'ordre du jour et les projets des résolutions ont été publiés au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires (BALO) du 6 avril 2018 (Bulletin n° 42) ainsi qu'un avis rectificatif publié le 9 mai 2018 (Bulletin n°56). L'avis de convocation est également publié au BALO du 9 mai 2018 (Bulletin n°56).

Ces avis sont tous publiés sur le site Internet de la Société (<http://www.nexity.fr>) rubrique Le Groupe Nexity/Finance/Actionnaires/Assemblée Générale. Ils contiennent l'ordre du jour de cette Assemblée, les projets de résolutions proposées par le Conseil d'administration et les principales modalités de participation, de vote et d'exercice des droits des actionnaires.

Les documents relatifs à cette Assemblée ainsi que les formulaires de vote par correspondance ou par procuration sont tenus à disposition des actionnaires dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

Pour favoriser la participation à cette Assemblée Générale, les actionnaires ont également la possibilité de transmettre leurs instructions de vote, désigner ou révoquer un mandataire, par Internet, préalablement à l'Assemblée Générale sur le site VOTACCESS, selon les conditions décrites dans les avis parus au BALO des 6 avril 2018 et 9 mai 2018.

Les documents et renseignements prévus notamment par l'article R.225-83 du Code de commerce, seront mis à disposition des actionnaires au siège social de la Société dans les délais et conditions prévus à l'article R.225-89 du Code de commerce.

Tout actionnaire pourra se procurer, dans les délais et conditions prévus aux articles R.225-88 du Code de commerce, les documents visés aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce par simple demande écrite adressée :

- au siège social, 19, rue de Vienne – TSA 50029 – 75801 PARIS Cedex 08 auprès de la Direction Juridique ; ou
- à CACEIS Corporate Trust – Service Assemblées – 14 rue Rouget de Lisle – 92862 Issy les Moulineaux Cedex 09 ; téléphone : 01.57.78.34.44.

Les informations visées à l'article R.225-73-1 du Code de commerce seront publiées sur le site Internet de la Société (<http://www.nexity.fr>), rubrique Le Groupe Nexity/Finance/Actionnaires/Assemblée Générale, dans les délais et conditions prévus par cet article.

Nexity

Société anonyme au capital de 280 648 620 euros

Siège Social : 19, rue de Vienne – TSA 50029 - 75801 PARIS Cedex 08 – 444 346 795 RCS Paris

[www.nexity.fr](http://www.nexity.fr)